



**Linx**

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

12 | 2002

« Comme la lettre dit la vie »

---

## Théorie grammaticale et adaptation pédagogique : le traitement des temps du passé dans la *Grammaire Française / French Grammar* de Claude Mauger (1653)

Nathalie Fournier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1284>

DOI : 10.4000/linx.1284

ISSN : 2118-9692

### Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2002

Pagination : 86-95

ISSN : 0246-8743

### Référence électronique

Nathalie Fournier, « Théorie grammaticale et adaptation pédagogique : le traitement des temps du passé dans la *Grammaire Française / French Grammar* de Claude Mauger (1653) », *Linx* [En ligne], 12 | 2002, mis en ligne le 10 octobre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1284> ; DOI : 10.4000/linx.1284

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

---

# Théorie grammaticale et adaptation pédagogique : le traitement des temps du passé dans la *Grammaire Française / French Grammar* de Claude Mauger (1653)

Nathalie Fournier

---

- 1 Toutes les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle, y compris celle qui a l'ambition théorique la plus haute, la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, affichent des préoccupations pédagogiques et tous les grammairiens sont peu ou prou des praticiens, qui destinent leur ouvrage à un double public : français désireux de perfectionner leur pratique de leur langue maternelle ou étrangers désireux d'apprendre le français. Ainsi Maupas destine-t-il sa *Grammaire et syntaxe française* (1607) « A tous seigneurs et gentils-hommes d'autre langue & païs » ainsi qu'aux « studieux amateurs de nostre langue » (*Epistre*) ; et Chiflet son *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française* (1659) à deux sortes de lecteurs : « les uns qui sçavent desja la Langue, & n'ont besoin que de s'y perfectionner : les autres qui en veulent apprendre les Principes, tels que sont les étrangers » (*Préface*, p. a3). Dans le cours des ouvrages, c'est d'ailleurs souvent en référence aux difficultés rencontrées par les étrangers que sont signalés les faits de langue les plus délicats à maîtriser et à exposer, et, parmi ceux-ci, *l'usage des temps de nos verbes* et notamment des prétérits (Maupas, p. 135, Oudin, p. 183, Chiflet, p. 87).
- 2 Les préoccupations pédagogiques, si elles sont donc le fait de toutes les grammaires de l'âge classique, sont particulièrement prégantes dans les grammaires du français destinées aux étrangers, qui constituent un champ didactique très vivace au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Parmi la vaste production de ces grammaires de français langue étrangère, on retiendra la *Grammaire Française* ou *French Grammar* de Claude Mauger, parue pour la première fois à Londres en 1653 sous le titre anglais *The true Advancement of the French tongue*, rééditée et augmentée tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et que nous

examinerons dans sa 11<sup>e</sup> édition de 1684<sup>1</sup>. Dans cet ouvrage à destination des Anglais, Mauger va se heurter aux problèmes rencontrés par les autres grammairiens : problème de choix du dispositif pédagogique (dialogue ou exposé assertif), problèmes de métalangue et de terminologie, problèmes des données théoriques et du corpus illustratif (exemples, dialogues grammaticaux), et enfin problème d'adaptation aux difficultés propres au public visé. Dans le cas d'un public anglophone, ces difficultés tiennent tout particulièrement à l'usage des temps du passé, comme le soulignait déjà Palsgrave (1530) et comme Mauger a pu sans doute en faire l'expérience lui-même.

- 3 C'est donc la façon dont Mauger traite les prétérits que l'on examinera dans cette contribution et comment le souci d'en faciliter l'apprentissage dans la langue cible oriente la méthode et la présentation des contenus.
- 4 Nous procéderons en deux temps : nous ferons d'abord le point sur la problématique des temps et les données théoriques dont Mauger pouvait disposer au moment où il a élaboré sa grammaire, avant d'examiner quels choix, paradigmatiques, terminologiques, théoriques, sont les siens et de mettre ces choix à l'épreuve pratique des dialogues grammaticaux qui accompagnent l'ouvrage.

## 1. La problématique des temps dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

- 5 Cette rapide mise au point abordera la constitution du paradigme de l'indicatif et sa terminologie, puis l'analyse de la valeur des temps du passé.

### 1. 1. La constitution du paradigme de l'indicatif

- 6 Cette constitution ne va pas de soi et l'indicatif met plus d'un siècle à se dégager du strict héritage latin<sup>2</sup>, pour aboutir au paradigme proposé par Buffier en 1709, paradigme de dix temps, cinq simples et cinq composés, qui intègre le futur antérieur (jusque là dans le conjonctif) et les deux formes, simple et composée, du conditionnel (jusque là dans l'optatif), et qui est le paradigme moderne<sup>3</sup>.
- 7 Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les problèmes portent sur les temps suivants (le cas du passé composé est réglé depuis longtemps) :
  - 8 a) le futur antérieur, considéré comme un temps de la dépendance syntaxique (en subordonnée) et à ce titre rattaché au conjonctif (ou subjonctif), du moins tant que ce mode reste distinct de l'optatif (c'est-à-dire jusqu'à Irson et Chiflet)<sup>4</sup> ; c'est dans la GGR que le futur antérieur sera rattaché à l'indicatif au titre de « temps composé dans le sens », et chez Régnier-Desmarais il y est de plein droit au titre de « futur composé » (p. 356).
  - 9 b) les deux conditionnels, simple et composé, qui sont rattachés à l'optatif, comme second imparfait (*j'aimasse* et *j'aimerois* équivalant à *amarem*) et second plus que parfait (*j'eusse aimé* et *j'aurais aimé* équivalant à *amavissem*) ; ce n'est que chez Buffier que le conditionnel se rattache à l'indicatif au titre d'« incertain »<sup>5</sup>.
  - 10 c) les redoublés (passé antérieur et passé surcomposé), qui sont irrégulièrement relevés et presque toujours rattachés à l'indicatif<sup>6</sup>.

- 11 La terminologie pose elle-même problème, car elle est à la fois hétérogène : temporelle ( *présent, prétérit, futur* ), aspectuelle ( *imparfait/parfait* ), morphologique ( *simple/composé* ), sémantique ( *défini/indéfini* ), et mal stabilisée pour certains tiroirs, notamment les parfaits, comme on peut le voir dans le tableau comparatif suivant :

-	<u>Maupas</u>	<u>Oudin</u>	<u>Chiflet</u>
<i>J'aime</i>	présent	présent	présent
<i>J'aimois</i>	imparfait	imparfait	imparfait
<i>J'aimay</i>	1. prétérit. parf. simple défini	parfait simple, ou défini	prétérit défini
<i>J'ay aimé</i>	2. prétérit. parf. composé indéfini	parfait composé, ou indéfini	prétérit indéfini
<i>J'avois aimé</i>	plus que parfait	plus que parfait	plus que parfait
<i>J'aimeray</i>	futur	futur	futur

## 1. 2. L'analyse des valeurs et des emplois des tiroirs du passé

- 12 Pour les premières grammaires du français, qui se coulent dans le modèle latin, ce n'est pas le présent, le futur, ni même l'imparfait qui posent problème, car, selon Maupas, ils « ont même sens & usage qu'entre les Latins & Grecs » (p. 135)<sup>7</sup> ; la difficulté se trouve donc concentrée sur les deux parfaits, *je fis* et *j'ai fait*, sur leur différence d'avec l'imparfait et sur leur concurrence par rapport à la seule forme de parfait latin *feci*.
- 13 L'opposition des deux parfaits à l'imparfait est une opposition aspectuelle, anciennement repérée<sup>8</sup> et clairement énoncée par Maupas : les parfaits marquent « une action finie, achevée ou parfaite » et l'imparfait « une bien commencée mais non encore finie ou parfaite » (p. 135 v°).
- 14 L'opposition entre les deux parfaits est plus difficile à cerner, ce qui explique sans doute qu'elle se durcisse, surtout à partir de Oudin, sur l'opposition distributionnelle et référentielle, réductrice mais facile à mémoriser : *je fis hier / j'ai fait aujourd'hui*, opposition sur laquelle se greffera la règle académique des 24 heures. C'est chez Maupas que l'on trouve, dès 1607, l'analyse la plus aiguë de la valeur des deux temps. Reprenant à ses prédécesseurs l'opposition sémantique en termes de détermination temporelle<sup>9</sup>, qui fonde l'opposition terminologique *défini / indéfini*<sup>10</sup>, il l'élucide par deux propriétés :
- une propriété d'ordre sémantique et énonciatif : les deux temps s'opposent par leur mode de référence temporelle au passé, le passé simple implique une période de référence conçue comme un intervalle fermé et qui exclut le moment de la parole, le passé composé implique une période de référence, conçue comme un intervalle ouvert à droite et qui inclut le moment de la parole ;
  - une propriété d'ordre distributionnel, qui découle de la première et qui s'exprime en termes de *préfixion au propos* : le passé simple requiert une détermination temporelle co-textuelle qui détermine le *temps du tout passé* (p. 137 v°) dans lequel s'inscrit le procès, tandis que le

passé composé n'en requiert pas, puisqu'il réfère à un *temps en flux* (*ibid*) au moment de la parole :

Les Définis, inferent tous-jours un temps pieçà passé, & si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer. Et à cette cause requièrent une prefixion & prenotation de temps auquel la chose dont on parle soit advenue, & c'est la raison pourquoi je les appelle *Definis*.

Les indefinis signifient bien un acte du tout fait & passé, mais le temps non encore si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer. Ou s'il est du tout passé & fini, il n'y a point eu de prefixion au propos, point de nomination de temps. Et c'est pour ce regard que je les appelle *Indefinis*. (p. 137-137 v°),

- 15 La suite de l'analyse de Maupas spécifie le type de détermination co-textuelle associée à chaque tiroir, en relation aux mots qui expriment les *parties du temps* (*siècle, an, mois, semaine, jour, etc*) : sont corrélés au passé simple, les dates et les compléments en *le N*, et au passé composé, les compléments en *ce N* ou *mon N*. Il relève également les cas où passé simple et passé composé peuvent commuter, lorsqu'ils sont corrélés à des compléments temporels qui marquent le passé sans référer à ces parties du temps. L'analyse de Maupas est donc une analyse sémantico-énonciative, qui permet d'expliquer les corrélations *hier, la semaine passée, le mois dernier* + passé simple, qui paraissent anormales à un locuteur moderne du fait de la détermination temporelle déictique ; elle reste valide dans son principe pour toute la langue classique et sera reprise par Régnier-Desmarais<sup>11</sup>, même si on peut constater une extension d'emploi du passé composé avec un repérage déictique, comme en témoignent les exemples de Chiflet : *Hier j'ay bien soupé : & aujourd'huy j'ay mal disné* (p. 86)<sup>12</sup>.

## 2. Les choix de Mauger dans la Grammaire française / French Grammar

- 16 C'est à partir de ces données, paradigmatiques, terminologiques, théoriques, que Mauger va élaborer sa grammaire. Certes on ne sait pas quelles sont ses sources grammaticales, il ne s'en explique pas lui-même, mais il a manifestement lu Palsgrave (la constitution des paradigmes le prouve) et très certainement la récente tradition grammaticale française (ce que montrent le détail des analyses et le choix des corrélations contextuelles). Le problème qui se pose à lui est celui qui se posait à Palsgrave, c'est-à-dire l'adaptation pédagogique de ces données à un public anglophone. Si le souci de clarté pédagogique n'est pas toujours sensible dans le détail des analyses qui sont dispersées et parfois confuses, elle apparaît dans le très net allègement théorique et dans le souci de mise en place par les exemples de corrélations contextuelles typiques.

### 2. 1. Paradigmes et terminologie

- 17 Mauger opte pour l'allègement des paradigmes du verbe, d'une part pour les modes, qu'il réduit à quatre (indicatif, impératif, optatif, infinitif), se démarquant de Palsgrave (qui en reconnaît sept) et tranchant sur les débats contemporains autour de la distinction optatif/conjonctif, par la réduction des deux modes au seul optatif dans lequel il intègre les conditionnels et le futur antérieur. Allègement aussi pour le paradigme des temps de l'indicatif, réduit aux six temps canoniques comme chez Palsgrave et dont il exclut les redoublés. L'adaptation pédagogique au public est également évidente dans les paradigmes bilingues, dont le principe est hérité de Palsgrave, mais qui sont ici complets,

puisque Mauger déroule l'ensemble des formes françaises et anglaises qui se correspondent ; ainsi pour *parler*, régulier de la première conjugaison (p.87-88)<sup>13</sup> :

Indicatif	Présent	<i>Je parle</i>	<i>I speak</i>
	Imparfait	<i>Jeparlois</i>	<i>did speak</i>
	Défini	<i>Jeparlay</i>	<i>I spoke</i>
	Indéfini	<i>J'ai parlé</i>	<i>I have spoken</i>
	Plusque parfait	<i>J'avois parlé</i>	<i>I had spoken</i>
	Futur	<i>Je parleray</i>	<i>I shall speak</i>

- 18 La terminologie de Mauger, telle qu'on peut la voir ici, est également marquée par un allègement sensible par rapport à la terminologie complexe de la tradition française. Il faut cependant noter qu'elle n'est pas homogène dans l'ensemble de son ouvrage : si elle est légère dans la grammaire pour les Anglais (bilingue ou en anglais), en revanche dans la *Nouvelle grammaire anglaise*, rédigée en français à l'usage des Français, elle se cale sur la tradition française, qui est celle des apprenants<sup>14</sup>.

## 2. 2. Valeur et usage des temps du passé

- 19 Si pour les grammairiens du français, ce qui fait difficulté c'est la comparaison du français au latin et la concurrence des deux parfaits, pour les grammairiens du français langue étrangère, c'est la comparaison des vernaculaires entre eux, et dans le cas du français et de l'anglais, la distinction entre l'imparfait et le parfait défini. Ce problème était déjà largement commenté par Palsgrave, pour lequel l'emploi des prétérits parfait et plus que parfait du français ne posait aucune difficulté aux anglais, du fait de la correspondance affichée entre les formes composées (*j'ai parlé/ I have spoken, j'avais parlé/I had spoken*), à la différence de la distinction des deux autres prétérits<sup>15</sup>.
- 20 Pour lever cette difficulté dont il est conscient<sup>16</sup>, Mauger a recours à deux moyens :
- 21 a) Dans la constitution des paradigmes bilingues, il force une correspondance terme à terme entre le système anglais (à trois prétérits) et le système français (à quatre prétérits) en traduisant l'imparfait par une forme auxiliée spécifique, *I did speak*, correspondant à *je parlois*. Cette solution morphologique, reprise de Palsgrave, qui permet d'harmoniser les paradigmes français et anglais, est un pur artifice, la forme *I did speak* n'ayant qu'un statut métalinguistique et n'étant jamais employée ni dans les exemples anglais, ni dans les dialogues<sup>17</sup>.
- 22 b) Dans l'analyse de la valeur des temps, Mauger reprend à Palsgrave<sup>18</sup> mais aussi aux grammairiens français le principe d'une opposition aspectuelle entre l'imparfait et les parfaits, mais les effets de la réduction pédagogique de cette théorie aspectuelle se révèlent néfastes dans le discours *Des Parties d'Oraison*, la notion aspectuelle d'action imparfaite devenant une « action interrompue » :

Combien de temps avez vous dans vôtre Indicatif ? - Six. [...]

Qui est le second? - Je parlois, *I did speak*.

Comment s'appelle-t-il ? - Il s'appelle l'imparfait.

Pourquoi l'imparfait ? - Parce que l'action est interrompue. Par exemple ; Je parlais quand il m'a fait taire. *For Example, I did speak when he did bid to hold my tongue.* (p. 56)

- 23 Mauger revient plus longuement sur l'imparfait dans *The Grounds of the French tongue*, avec un développement qui énumère avec désordre mais non sans finesse les différents emplois possibles de l'imparfait, en privilégiant leur opposition au passé simple. Il relève ainsi successivement : l'imparfait d'itération, d'imminence contrariée, de concordance (en subordonnée après un passé simple), l'imparfait en corrélation temporelle, l'imparfait de propriété (avec *être*), l'imparfait d'habitude et l'imparfait hypothétique derrière *si*. Ce qui frappe à la lecture de ce développement, c'est, d'une part, son caractère disjoint et peu théorique : les valeurs sont énumérées et dispersées, sans souci d'un rattachement à une valeur de base<sup>19</sup>, d'autre part son caractère très référentialiste (parler d'une action brève, d'une personne morte), enfin, et c'est là qu'est son intérêt, l'importance attachée aux corrélations co-textuelles et aux exemples, notamment à ceux qui permettent un contraste avec le passé simple :

*Of the Preterit Imperfect Tense.*

*We use it when we mean an action reiterated by an habit that is done several times ; as for Example, when the King was at Oxford, I had the honour there to teach several persons of Quality every other day. Quand le Roy étoit à Oxford j'avois l'honneur d'y enseigner plusieurs personnes de Qualité trois fois la semaine. By three times a week, the action is reiterated.*

*But, if we speak but of one time, when we use the first Preterit J'eu, explained in English by I had, as well as J'avois ; as for Example, Quand j'étois à Blois j'eus une fois l'honneur d'y voir le Roy. When I was at Blois I had once the honour to see the King there.*

*We use, thirdly, the Imperfect, when an action meets with an impediment ; as for Example, J'avois dessein d'aller à Paris, mais mes affaires ne me le permettent pas ; I had a design to go to Paris, but my affairs do not permit it me.*

*Fourthly, when we have been witness of some action ; as for Example, J'étois à Paris quand le Roy Louis treize mourut ; I was at Paris when King Lewis the thirteenth died*

*Fifthly, when after a short action follows que, or qui ; as for Example, Il me dit hier qu'il avoit envie de vous servir ; He told me yesterday that he had a mind to serve you.*

*Sixthly, when, quand follows ; J'étois à Londres quand Maastrich fut pris ; I was at London when Maastrich was taken.*

*Seventhly, when we speak of the good or bad qualities of dead Creatures, both reasonable or unreasonable ; as, for Example, Henry le Grand étoit fort heureux : Henry the Grant was very fortunate.*

*Néron étoit cruel ; Nero was cruel.*

*Bucephal étoit bien furieux : Bucephal was very furious.*

*C'étoit un bon arbre ; It was a good tree.*

*Eightly, if we speak of the age or a dead body ; as for Example, Henry le Grand étoit âgé de 54 ans quand il mourut. Henry the Great was 54. years old when he died.*

*Ninthly, if we speak of the inconstancy of some body ; as, Cet homme changeoit tous les jours de dessein ; This man did alter every day his design.*

*Tenthly, though the Particle si be not received in the first Imperfect of the Optative Mood, it is admitted in the Imperfect of the Indicative Mood ; as for Example, Si la vertu reignoit, le vice seroit abatu ; If virtue should reign, vice would go down.* (p. 173-174)

- 24 Pour ce qui est de la distinction des deux prétérits parfaits, Mauger nourrit sensiblement le travail de Palsgrave et recueille les fruits de la réflexion grammaticale française. Si dans les *Parties d'Oraison*, l'approche reste sommaire et se limite à l'opposition canonique *Je parlay hier à lui /vs/ J'ay parlé à luy*, assorti d'un commentaire peu explicite sur la détermination temporelle :

Qui est le troisième Temps [de l'indicatif] ? - C'est le Parfait Défini.

Qu'entendez vous par Parfait Défini ? - C'est un temps qui est parfaitement passé, & exprimé. Par Exemple, Je parlai hier à lui ; le temps est parfaitement passé, & exprimé par le mot d'hier. *For Example, I spoke yesterday with him ; the time is perfectly past, and expressed by the word Yesterday.*

Qui est le quatrième Temps ? - C'est le Prétérit Indéfini ; c'est à dire le passé qui n'est pas déterminé.

Par Exemple, quand je dis, J'ai parlé à lui, je ne dis pas quand. *For Example, when I say, I have spoken to him, I do not say when.* (Grounds, p. 56-57)

L'analyse est reprise et développée dans *The Grounds* ; ici plus trace évidemment des considérations théoriques de Maupas sur la détermination temporelle et la période de référence du procès, jugées très certainement trop ardues pour l'élève, mais une succession de valeurs disjointes, que l'on peut résumer ainsi : pour le passé simple, détermination par une date objective, valeur narrative, expression d'une action brève, référence à une personne morte ; pour le passé composé, non détermination temporelle ou détermination par *aujourd'hui, depuis que P*, et par un GN démonstratif (c'est un ajout du *Tyrocinium*, p. 363), référence à une personne en vie. L'approche référentialiste est à nouveau sensible avec l'opposition passé lointain /vs/ passé proche, personnes mortes / vs/ personnes vivantes, mais on constate que Mauger cherche surtout à fixer des corrélations typiques, à l'aide d'exemples contrastifs :

*Of the Preterit Definite.*

*We use it if we express the time when an action was done; as Le Roy de France prit Bourdeaux le 16 de Septembre, 1650. The King of France took Bourdeaux the 16th. of September, in the year 1650.*

*Secondly, if we tell a Story, or a Tale, if it be meant of a short action, we use it; as, Alexandre le Grand rangea sous l'obéissance de son Pere toutes les Provinces revoltées; Alexander the Great put again under the obedience of his Father all the revolted Provinces [Sic]. Thirdly, if it be meant of a short action of a dead body; as for Example, Louis 13. prit la Rochelle; Lewis the 13<sup>th</sup>. took Rochelle.*

*Of the Preterit-in> Definite*

*We use this Tense if we do not express the time, if we speak of some body alive still; as, Le Marechal de Turenne défit plusieurs fois les Ennemis; Marshal Turenne did beat several times the enemies. [ce paragraphe est incohérent]*

*Secondly, if we express an action the same day that it is done; as for Example, Je suis allé aujourd'hui à Londres; I went to day to London.*

*Thirdly, we use it before depuis; as, Le Roy de France a toujours été heureux depuis qu'il a fait la guerre; The King of France has been always fortunate since he made war. (Grounds, p. 173-175)*

- 25 Les pages que Mauger consacre aux temps du passé montrent donc qu'il est pleinement conscient des difficultés qu'entraîne pour un anglais la maîtrise des prétérits, qu'il a une appréhension large et fine de leurs différentes valeurs et de leurs oppositions ; elles montrent aussi ses choix pédagogiques : peu de théorie mais une approche pratique et surtout un souci de l'exemplification par des contextes typiques.

### 3. La théorie grammaticale à l'épreuve des dialogues

- 26 Les dialogues grammaticaux, héritiers des *colloquia* des manuels latins, sont une des caractéristiques des grammaires pour étrangers<sup>20</sup> ; ces dialogues bilingues proposent à l'élève des échantillons de conversation, qu'il peut apprendre par cœur pour intégrer par la pratique et la mémorisation à la fois le vocabulaire et les règles grammaticales (sans parler des pratiques sociales et des règles de civilité). Sous le titre de *Dialogues Français*



entre deux Amis / French Dialogues between two friends, Mauger propose, à la suite de *The Grounds*, deux livres de ces dialogues, le premier pour débutants, le second pour étudiants « dé-jà Avancez en la Langue Française » (p. 287), qui peuvent être utilisés pour l'emploi des temps, et notamment des temps du passé.

- 27 Les dialogues de Mauger font peu travailler l'imparfait pour lui-même : on le trouve surtout en opposition avec le passé simple (le même prétérit anglais traduisant les deux temps) dans des énoncés de propriété (avec *être* et les statifs), qui exploitent sa valeur aspectuelle sécante. Fort curieusement, les autres valeurs données pourtant comme typiques de l'imparfait dans *The Grounds* ne sont que peu illustrées ; il n'y a qu'un seul dialogue (le dialogue XII de la première partie) qui fait travailler longuement l'imparfait en discours rapporté et en système hypothétique, sinon les exemples récurrents sont du type de ceux-ci :

Quand partîtes vous de Paris ? *When did you come away from Paris ?*  
 Il y a quinze jours. *A fortnight ago.*  
 Où **étoit** le Roy ? *Where was the King ?*  
 Il **étoit** à Versailles. *He was at Versailles.* (p. 233)  
 Comment se porte Monsieur vôtre cousin ? [...]  
 Il se **portoit** bien hier au soir. *He was well yesternight.* (p. 205)  
 Öüy, Monsieur ; my Lord, qui **étoit** alors en Italie, me fit l'honneur de m'apporter dans sa Felouque, depuis Legorne jusqu'à Gene. *Yes, Sir ; my Lord, who was then in Italy, did me the honour to bring me in his Felouque from Legorn to Genoa.* (p. 291)

- 28 La distinction entre les deux parfaits est par contre très largement travaillée par les dialogues, au moyen de l'apprentissage systématique de corrélations co-textuelles contrastives au sein d'une même séquence : hier, le N + PS /vs/ aujourd'hui, ce N + PC Et surtout les dialogues font travailler les deux temps au sein d'une même séquence, avec l'appui d'une traduction contrastive qui n'est d'ailleurs pas régulière<sup>21</sup> :

Avez vous **veu** Monsieur ? *Have you seen Master ?*  
 Je le **vis hier**. *I saw him yesterday*  
 Je le **vis l'autre jour**. *I saw him the other day.*  
 Je le **vis la semaine passée**. *I saw him last week.* [...]  
 Je l'**ay veu aujourd'hui**. *I saw him today.* (p. 206)  
 Où **fûtes** vous hier ? *Where was you yesterday ?*  
 Je **fus** à la Comedie. *I was at a Play.* [...]  
 Où **avez** vous **été ce matin** ? *Where have you been this Morning ?*  
 J'**ay été** à Londres. *I have been at London.* [...]  
 Avez-vous **été** en France ? *Have you been in France ?*  
 Non, je n'y **ay** jamais **été**. *No, I was never there.* (p. 217)

d'autre part, et c'est plus intéressant, parce qu'elle n'apparaît pas dans le corps de la grammaire, la valeur d'accompli de présent du passé composé, extrêmement nette dans ces échantillons de conversation (il y est traduit par un présent ou un present perfect) :

Où est-il ? [...] Il **est sorti**. *He is gone out.* (p. 206)  
 Madame vôtre mère est-elle vivante ? *Is your Lady Mother living still ?*  
 Ma mere **est morte**. *My mother is dead.* (p. 199)  
 Avez-vous **déjeûné** ? Pas encore. *Have you eaten your breakfast ? Not yet.* (p. 215)  
 Quelles nouvelles y-a-t-il ? [...] Je n'en sçay pas. *I know none.* Je n'**ay** pas **leu** la Gazette. *I have not read the Gazette.* (p. 207.)

ou sa valeur narrative d'aoriste de discours (il est alors traduit, comme le passé simple, par un prétérit) ; ainsi le dialogue II, 1, cité plus haut, se poursuit-il au passé composé, dès que les événements passés sont mis en relation avec le présent :

Monsieur, parlant de *Lion*, vous me faites souvenir de vous demander comment vous plaît votre Voyage d'Italie ?

Fort bien, Monsieur [...]

La Ville de *Naple* est elle grande ? [...] **Avez** vous **veu** la Montagne qui brûle, qui en est tout proche ? *Did you see the Burning Mountain that is near to it ?*

Oüy, Monsieur, je l'**ay veuë**. *Yes, Sir, I saw it.* [...]

Que vous semble de *Venise* ? *How do you like Venice ?* Y **avez** vous **esté** au temps du Carnaval ? *Were you there in the time of Carnival ?* [...]

**Avez** vous **esté** à *Modene* ? *Were you at Modena ?*

Oüy Monsieur, j'**ay fait** tout le tour de l'*Italie*. *Yes, Sir, I have travelled all over Italy.*

[...]

(p. 289-290)

- 29 On le voit, ces dialogues sont une mine d'exemples pour l'emploi des temps ; d'un point de vue didactique, ils compensent heureusement, par la pratique, le caractère réducteur de l'approche théorique et à ce titre, ils mériteraient d'être examinés plus à fond, et pour leur fonction métalinguistique dans le dispositif d'apprentissage d'une langue étrangère, et pour leur fonction linguistique, comme exemple d'un usage au plus près du parler ordinaire.
- 30 La *Grammaire française* de Mauger mérite donc bien les qualités que Maupas revendiquait pour son propre ouvrage : *grammaire industrieusement pratiquée, fruit d'une assidue expérience d'enseigner* (Mauger, *Epistre*) ; certes c'est l'œuvre d'un praticien, plus soucieux de transmission pédagogique que d'approfondissement théorique, mais qui ne s'en montre pas moins pertinent dans son intégration des acquis de la réflexion linguistique de son temps.
- 31 Son traitement des temps du passé mérite l'attention, du fait de l'approche contrastive français-anglais qui met en évidence les points difficiles du système français, à savoir la distinction de l'imparfait et des deux parfaits, et celle des deux parfaits entre eux. L'approche de Mauger, si elle est loin d'avoir la puissance théorique de celle de Maupas, intègre cependant avec une certaine aisance les notions mises en place par les grammairiens du français depuis Meigret : opposition aspectuelle entre *imparfait* et *parfait*, opposition sémantique entre *déterminé* et *non déterminé*, oppositions distributionnelles, l'essentiel étant de rendre ces oppositions accessibles et exemplaires au moyen d'un corpus illustratif bilingue éclairant, constitué des exemples et des dialogues.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Grammaires françaises XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècles

ARNAULD A. & LANCELOT C., 1830, *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'Art de parler*, nouvelle édition avec les Remarques de Duclos, Paris, Auguste Delalain, Republications Paulet, Préface de Michel Foucault, Paris, 1969 [1<sup>e</sup> éd. 1660].

BUFFIER, C. (Père —), 1731, *Grammaire française sur un plan nouveau*, nouvelle édition, Paris, Marc Bordelet [1<sup>e</sup> éd. 1709].

CHIFLET, L. (Père —), 1659, *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française*, Anvers, J. van Meurs, Genève, Slatkine reprints, 1973.

- ESTIENNE R., 1557, *Traicté de la grammaire françoise*, L'Olivier de Rob. Estienne, Genève, Slatkine reprints, 1972.
- IRSON, C., 1656, *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la Pureté de la Langue Françoise*, Paris, chez l'Auteur & Gaspar Meturas, Microfiche *Archives de la linguistique française*, Paris, Hachette, 1971, n° 201.
- MAUGER, C., 1684, *Grammaire Françoise / French Grammar*, 11e édition, Londres, Th. Harrison, Microfiche *Archives de la linguistique française*, Paris, France Expansion, 1971, n° 263 [1<sup>e</sup> éd. 1653].
- MEIGRET, L., 1550, *Le tretté de la grammere françoeeze*, Paris, Chrestien Wechel, éd. F.-J. Hausmann, 1980 Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- MAUPAS, Ch., 1618, *Grammaire et syntaxe françoise*, 2<sup>e</sup> édition, Orléans, Olivier Boynard & Jean Nyon, Genève, Slatkine reprints, 1973 [1<sup>e</sup> éd. 1607].
- LOUDON, A., 1632, *Grammaire françoise rapportee au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommerville, Genève, Slatkine reprints, 1972.
- PALSGRAVE, J., 1530, *Lesclaircissement de la langue françoise*, Londres, Richard Pynson et John Haukis, et Paris [sans mention d'éditeur], Genève, Slatkine reprints, 1972.
- REGNIER-DESMARAIS, F.-S. (abbé —), 1706, *Traité de la Grammaire françoise*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, Genève, Slatkine reprints, 1973 [1<sup>e</sup> éd. 1705].

### **Bibliographie critique**

- AUROUX, S. (1994) *La révolution technologique de la grammatisation*, Bruxelles : Mardaga.
- AUROUX, S. éd. (1992) *Histoire des idées linguistiques, t.2 : Le développement de la grammaire occidentale*, Bruxelles : Mardaga.
- BOUTON, Ch. (1972) *Les grammaires françaises de Claude Manger à l'usage des anglais (17<sup>e</sup> siècle)*, Paris : Klincksieck.
- CHEVALIER, J.-C. (1968) *Histoire de la syntaxe, naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Genève : Droz.
- COLOMBAT, B. (1999) *La grammaire latine en France à la Renaissance et l'âge classique. Théories et pédagogie*, Grenoble: Ellug, Université Stendhal.
- COLOMBAT, B. éd. (1998) *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques, tome 1*, HEL, hors série n° 2.
- DONZE, R., (1967), *La grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Berne : Francke.
- FOURNIER, J.-M. (1991) « L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée », *HEL*, tome 13, fasc. X, fasc. 2, 111-130.
- FOURNIER, J.-M. (1998) « A propos des grammaires françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; le traitement des exemples et des parties du discours », *HEL*, tome XX, fasc. 2, 127-142.
- FOURNIER, N. (1998) *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
- GALET, Y. (1977) *Les corrélations verbo-adverbiales, fonction du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 2 tomes.
- KIBEE, D. (1991) *For to speke frenche trewely. The French Language in England, 1000-1600 : its status, description and instruction*, Amsterdam / Philadelphia: Benjamins.
- SWIGGERS, P. éd. (1984) *Grammaire et méthode au XVII<sup>e</sup> siècle*, Leuven : Peeters.

## NOTES

1. De Mauger lui-même, on sait peu de chose, si ce n'est qu'il commence sa carrière de maître de langue à Blois vers 1640, avant de s'exiler à Londres autour de 1650 où il restera, mis à part un retour de quelques années à Paris dans les années 1680, jusqu'à sa mort vers la fin du siècle. C'est un spécialiste de l'enseignement du français aux étrangers, puisque outre sa grammaire à l'usage des Anglais, il publie une *Grammaire française à l'usage des Flamands* en 1687. Sa *Grammaire française* ou *French Grammar*, qui est un succès éditorial (26 rééditions jusqu'en 1754), se présente, dans la 11<sup>e</sup> édition de 1684, comme un ouvrage composite, comportant trois ouvrages distincts : (1) une grammaire française à l'usage des Anglais, en trois parties, qui juxtapose texte français et texte anglais, avec des exemples bilingues, et qui intègre une syntaxe en anglais, intitulée *The Grounds of the french tongue*, (2) une grammaire française, à l'usage des Anglais, en latin, intitulée *Tyrocinium linguae gallicae*, (3) une grammaire anglaise à l'usage des Français, intitulée *Nouvelle grammaire anglaise* (voir la fiche 2308 dans B. Colombat (éd.), 1998).
2. Les premières grammaires françaises héritent du système des temps de la grammaire latine, qui reconnaît, pour l'indicatif et pour l'optatif, cinq temps : le présent, les trois prétérits, imparfait, parfait et plus que parfait, et le futur ; l'intégration dans ce cadre des temps propres au vernaculaire (temps composés et conditionnel) se fait par subdivision des temps fondamentaux ; le problème essentiel pour l'indicatif concerne le passé composé, intégré dès Palsgrave et Meigret au paradigme de l'indicatif (second prétérit parfait pour Meigret) ; voir Donzé (1967 : 119-121).
3. Chez Buffier, le paradigme de l'indicatif est le suivant : cinq temps simples, *j'ai, j'avois, j'eus, j'aurai, j'aurois*, et cinq temps composés : *j'ai eu, j'avois eu, j'eus eu, j'aurai eu, j'aurois eu* (éd. de 1731, § 500-513).
4. La grammaire française hérite des modes du latin (eux-mêmes repris de la tradition grecque), et notamment de l'opposition optatif / conjonctif, qui ne repose sur aucune marque morphologique ; le conjonctif va ainsi osciller entre une définition minimale chez Maupas, qui réduit ses formes propres au seul futur antérieur, et une extension maximale chez Oudin qui lui fait couvrir toutes les formes d'indicatif et d'optatif possibles en subordonnée. Irson (1656) et Chiflet (1659) prennent le parti de réduire les deux modes à un seul, au subjonctif, « mode conditionné » chez Irson (p. 24), à l'optatif chez Chiflet (p. 62), qui prend explicitement acte de la non spécificité morphologique du conjonctif, dont les formes sont semblables à celles de l'optatif. La GGR prendra le même parti pour le français, argumentant du fait que les différences sémantiques définissant les modes doivent avoir une assise morphologique (II<sup>e</sup> partie, chap.13).
5. Chez Régnier-Desmarais, *j'aimerois* et *j'aurois aimé* sont encore rattachés au Mode Subjonctif, ou Conditionnel, au titre de futurs, simple et composé (p. 358, p. 394).
6. Meigret (1550) intègre dans l'indicatif le second plus que parfait (*j'us eymé*) et le tiers plus que parfait (*j'ey u eymé*), ce que reprend Maupas, avec d'autres étiquettes ; Oudin ne conserve que *j'eus aimé*, ce que fera Régnier-Desmarais, et Chiflet supprime les deux redoublés. Quant à Irson, il rattache *j'eus aimé* au subjonctif, au titre de troisième plus que parfait, en subordonnée temporelle (*Aussi-tôt que j'eus porté*, p. 43).
7. Maupas consacre cependant un long développement à l'imparfait, dont l'emploi est une source de difficultés pour les étrangers (p.135-137).
8. Meigret, que suivra Robert Estienne, dit de l'imparfait « qu'il ne nous dénote pas un accomplissement ni perfection d'une action ou passion passée : mais tant seulement avoir été encommencée. » (éd. Hausmann, p. 69).
9. Meigret distingue les deux prétérits parfaits en ces termes : le premier (*je vis*) « dénote l'action ou passion un peu plus parfaite [que le prétérit imparfait] : duquel toutefois le temps n'est pas bien déterminé : de sorte qu'il dépend de quelque autre : comme *je vis le Roë lorsqu'il fut coroné [...]*,

[l'] autre prétérit parfait [...] comme *j'ey aimé Dieu* ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens. » (1550, éd. Hausmann, p. 70) ; ce second prétérit parfait est « mieux déterminé que le premier » (*ibid.* p. 91).

10. La GGR renversera cette opposition : pour Arnauld et Lancelot, c'est le passé composé qui est le prétérit défini parce qu'il « marque la chose précisément faite » (la détermination temporelle s'entend au sens de proximité par rapport au moment de la parole : « la chose ne vient que d'être faite »), alors que le passé simple est le prétérit indéfini, parce qu'il « marque [la chose] indéterminément faite » (II, 15, p. 75). Régnier-Desmarais conservera la terminologie de Port-Royal, en l'argumentant contextuellement : le passé simple ne peut s'appeler défini, puisque ce qui le définit, c'est le terme temporel qui l'accompagne et qui « marque le temps où la chose dont on parle s'est passée » ; le passé simple, qui nécessite une détermination temporelle, est donc par lui-même indéfini (p. 554).

11. Pour Régnier-Desmarais, en employant le prétérit défini (= le passé composé), « celui qui parle, marque un temps dans lequel il est encore renfermé » (p. 355).

12. Voir N. Fournier (1998 : chap. 18).

13. La présentation en tableau n'est pas celle de Mauger, qui donne des listes suivies dans *The Grounds* et n'adopte le tableau que dans la *Nouvelle grammaire angloise* (p. 397-398).

14. La terminologie dans *The Grounds* diffère peu de celle des tableaux de conjugaison : *présent, prétérit imparfait, prétérit défini, prétérit -in>défini, prétérit plusque parfait, futur* (p. 175-176). Dans la *Nouvelle grammaire angloise*, Mauger renoue par contre avec la tradition française : *Present, Preterit imparfait, premier Preterit parfait qu'on nomme Definy, Second Parfait Indefiny, Prétérit Plusque parfait, Futur* (voir la conjugaison de *to dance*, p. 396-397)

15. « Pour savoir quand les Français utilisent les temps prétérits de leur mode indicatif. / L'emploi de leur prétérit parfait et prétérit plusqueparfait n'est pour nous d'aucune difficulté, car, de même que dans notre langue nous composons [*circumlocute*] ces deux temps avec les personnes de *I have* et *I had* et nos participes prétérits, ainsi les Français composent-ils les mêmes temps avec les personnes de *je ay* et *je avoye*, et leurs participes [...] mais de savoir quand ils utilisent leurs deux autres temps prétérits, ceci est pour nous quelque chose de plus difficile (*Of the Verbe*, f. CXXII – traduction N. Fournier).

16. « Les Anglois confondent l'Imparfait avec le premier Preterit parfait és Verbes auxiliaires » (Mauger, p. 392).

17. Mauger n'adopte pas cette solution pour les verbes auxiliaires : il dit que « *the first Preterit, J'eu, [is] explained in English by I had, as well as J'avois* ». (*Grounds*, p. 173), et il fait correspondre la forme *I had* aux deux formes françaises *j'eus* et *j'avois*.

18. Palsgrave explicitait cette opposition en disant qu'avec l'imparfait les actions sont vues « in doynge, in contynuançe » et avec le prétérit défini comme « done and overpassed » (*Of the Verbe*, f. CXXI v°- CXXIII).

19. Cette valeur de base se trouve chez Maupas, qui rattache l'ensemble des emplois de l'imparfait à sa valeur aspectuelle.

20. Voir Colombat (1999 : 57-66), Chevalier (1968 : 404-408).

21. Present perfect et prétérit sont en concurrence pour traduire le passé composé français, ce qui invite à s'interroger sur le statut (linguistique ou métalinguistique ?) de la correspondance affichée dans les paradigmes : *j'ai parlé / I have spoken*. En fait il semble que le present perfect traduit les passés composés à valeur d'accompli de présent et le prétérit les passés composés à valeur d'aoriste de discours.

---

AUTEUR

**NATHALIE FOURNIER**

Université Lumière - Lyon 2 & Laboratoire LATTICE (UMR 8094)